

Haut Val-de-Marne

www.agglo-hautvaldemarne.fr

Magazine

Boissy-Saint-Léger • Chennevières-sur-Marne • Noisieu • Ormesson-sur-Marne • Le Plessis-Tréville • La Queue-en-Brie • Sucy-en-Brie

n°1 - novembre 2011

**Ouverture d'un hôtel d'entreprises
communautaire**

**Lancement de l'OPAH du centre
ancien de Boissy-Saint-Léger**

**Les itinéraires de découverte
du Haut Val-de-Marne**

Retrouver toute l'actualité communautaire sur
www.agglo-hautvaldemarne.fr



Inauguration de l'hôtel d'entreprises, vendredi 7 octobre 2011, à Chennevières-sur-Marne, en présence de (de droite à gauche) : Jean-Paul PLAN-CHOU, Vice-Président du Conseil Régional Ile-de-France, Pascal SAVOLDELLI, Vice-Président du Conseil Général du Val-de-Marne, René DESSERT, Président de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, Bernard HAEMMERLE, Maire de Chennevières-sur-Marne, Pascal CRAPLET, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne et Jacques-Alain BENISTI, Député -Maire de Villiers-sur-Marne. »



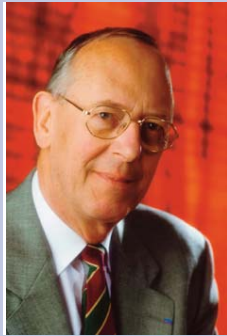
Visite du chantier du transport en Commun en Site Propre (TCSP), à la gare RER de Sucy, le 6 mai 2011, avec (de gauche à droite) Marie-Carole Ciuntu, maire de Sucy, Patrick Douet, maire de Bonneuil, René Dessert, Président de la Communauté, Jean-Daniel Amsler, Vice-Président chargé des transports et déplacements et Premier maire-adjoint à Sucy



Stand de la Communauté d'Agglomération à la Fête de l'Arc Boisé le 9 octobre dernier dans la forêt Notre Dame avec la présentation du projet des itinéraires de découverte du Haut Val-de-Marne.



Le 1^{er} salon des métiers d'art du Plessis Trévisé dont la Communauté était partenaire, a connu un vif succès les 13, 14 et 15 mai 2011 : 72 artisans et 2700 visiteurs !



EDITO

Chers Haut Val-de-Marnais,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le premier numéro du nouveau journal de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne que j'ai l'honneur de présider.

Ce nouveau support sera trimestriel. Vous y trouverez ainsi toute l'actualité de la Communauté d'Agglomération, dans tous les domaines de compétences qui sont les siens.

Jusqu'à présent, seuls les internautes avaient accès à ces informations via le site Internet de la Communauté (www.agglo-hautvaldemarne.fr).

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des habitants des sept communes membres qui peuvent en disposer.

Vous découvrirez au fil des pages tout ce que la Communauté réalise chaque jour, qu'il s'agisse des travaux du quotidien ou de projets d'envergure.

Bonne lecture à tous !

René DESSERT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Haut Val-de-Marne

SOMMAIRE

- 4 Développement économique**
Ouverture d'un hôtel d'entreprises communautaire à Chennevières-sur-Marne
- 5 Habitat**
Lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat du centre ancien à Boissy-Saint-Léger
- 7 Parcs de stationnement**
Réhabilitation totale du parc relais de Boissy-Saint-Léger
- 8 Itinéraires de découverte**
Quatre itinéraires pour découvrir notre territoire...
- 9 Aménagement du territoire**
Projet d'aménagement de plus de 20 hectares pour construire une ZAC à La Queue-en-Brie
- 10 Collecte sélective**
Un nouveau prestataire pour la collecte des déchets ménagers

Journal de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne
Magazine trimestriel d'information - www.agglo-hautvaldemarne.fr
contact@agglo-hautvaldemarne.fr

Directeur de la publication : René DESSERT

Rédaction : Sophie STAATH - Mise en page : service communication

Crédit photos : service communication / Eco-Emballages et P. Desgrieux / Photothèque Eco-Emballages - Impression : IPS Pacy sur Eure 02 32 22 35 55 -

Tirage : 46 500 exemplaires

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



Chennevières-sur-Marne

Ouverture d'un hôtel d'entreprises communautaire

Commencé en avril 2010, le nouvel hôtel d'entreprises a ouvert ses portes en juin 2011, route du Plessis-trévisé à Chennevières-sur-Marne. Les premières entreprises s'y sont déjà installées...



Une entreprise de téléphonie et une entreprise de conseils financiers pour PME se sont installées courant juin dans les bureaux de l'hôtel d'entreprises. Début octobre, elles sont seize à occuper le bâtiment. D'autres entreprises devraient s'installer d'ici la fin de l'année.

Le bâtiment d'une superficie totale de 1665 m² de surface hors oeuvre nette compte deux niveaux et comprend 20 bureaux de 21 à 40 m² et 7 locaux d'activité de 53 à 80 m².

Il est destiné à accueillir des très petites entreprises (TPE) ainsi que des petites et moyennes entreprises (PME/PMI) qui s'inscrivent dans un objectif de relocalisation au sein de la zone franche, ou

d'implantation dans un bâtiment spécifiquement dédié à l'accueil d'entreprises locales. La situation en ZFU Champigny-Chennevières permet aux entreprises de bénéficier de certaines exonérations fiscales.

20 bureaux et 7 locaux d'activité

Le rez-de-chaussée accueille des activités et les deux étages des bureaux.

Par ailleurs, ce bâtiment permet l'organisation de permanences du service du Développement économique afin que les chefs d'entreprises du nord du Haut Val-de-Marne puissent y trouver une aide, un relais ou des échanges avec les partenaires institutionnels.

Le projet architectural devait répondre à des objectifs ambitieux de Haute Qualité Environnementale, à l'image des façades traitées en bois naturel. La toiture est végétalisée, le parking est traité en « evergreen » (alvéoles en béton brut perforé engazonnées). 100% des bureaux et ateliers ont accès à la lumière du jour et ont une vue sur l'extérieur. L'ensemble s'intègre parfaitement dans le cadre environnant.

Le coût total de l'opération de construction s'élève à 4 280 878 €, cofinancés avec le Conseil Régional d'Ile-de-France (subvention d'un montant de 457 347 €) et le Département du Val-de-Marne (subvention de 500 000 €).



Marie Carole CIUNTU,
Vice-Présidente chargée du
développement économique

Nous menons ce projet depuis plusieurs années et je suis heureuse de voir aujourd'hui son ouverture et l'installation des premières entreprises. En région parisienne, nous manquons cruellement de locaux pour les PME-PMI à des tarifs compétitifs notamment pour que les jeunes entreprises puissent se lancer.

Avec cet hôtel d'entreprises communautaire, nous tentons de pallier ce manque avec le concours financier de nos partenaires, le Conseil général et le Conseil régional.

Bien sûr, nous menons d'autres projets comme la ZAC Notre Dame à La Queue-en-Brie, la zone d'activités Sucy-Ouest ou la ZAC des Portes de Sucy.

Nous multiplions nos actions en faveur du développement économique sur le territoire, c'est une de mes préoccupations majeures. C'est par son développement économique que nous ferons du Haut Val-de-Marne un territoire dynamique et, reconnu. J'en suis convaincue !

Boissy-Saint-Léger

Lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat du centre ancien !

Le 22 juin dernier, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du centre ancien de Boissy a été officiellement lancée à l'occasion de l'inauguration de la "Maison de l'OPAH", qui tiendra lieu de permanence pendant toute la durée du projet soit 5 ans.



de gauche à droite : René Dessert, Président de la Communauté d'Agglomération, Christian Rock, Secrétaire général de préfecture, Jean-Jacques Darves, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération chargé de l'habitat et Régis Charbonnier, Maire de Boissy et Vice-Président de la Communauté

En octobre 2009, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne en association avec la ville de Boissy-Saint-Léger a lancé une étude pré-opérationnelle d'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le quartier du Centre ancien de Boissy.

Cette étude avait pour but de réaliser un diagnostic de l'habitat privé dans son ensemble et de proposer un programme d'interventions permettant de requalifier durablement ce quartier. Un tel dispositif préfigurait une amélioration pour plus de confort des logements et la préservation du patrimoine bâti du secteur par un accompagnement technique et financier auprès des propriétaires.

Au terme de cette étude, la nécessité de lancer une

OPAH sur le secteur s'est clairement révélée.

Pourquoi le centre ancien de Boissy ?

Lorsque l'on entre dans le centre ancien de Boissy-Saint-Léger, on est tout d'abord frappé par l'intérêt du patrimoine architectural. On est en présence d'un bâti de type briard homogène et caractéristique du secteur, les linéaires de front bâti des rues du centre sont particulièrement intéressants et il convient d'aider les propriétaires à sauvegarder cette richesse.

L'OPAH est apparue comme un outil approprié pour conserver et améliorer leur patrimoine en aidant les propriétaires à réaliser des travaux et à surmonter les différentes difficultés rencontrées.

Par exemple sur plusieurs adresses, on a pu constater des problèmes de structures, des infiltrations, une présumption de plomb dans les peintures, la déformation des toitures ou encore la non-conformité des réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz, sans oublier la nécessaire amélioration du confort thermique et acoustique des logements.

L'OPAH trouve donc sa justification dans le constat d'un besoin avéré d'accompagnement technique et financier des propriétaires afin de les aider à améliorer et conserver leur patrimoine.

Une démarche de concertation

Deux réunions publiques ont permis de présenter le projet aux habitants du périmètre. Ils ont pu échanger sur ce projet qui ne peut se faire sans eux. La convention entre la Communauté d'Agglomération et l'Agence Nationale de l'Habitat

(ANAH) pour engager une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée maximale de 5 ans a été signée en avril dernier.

Cette convention fixe notamment les montants des subventions accordées par les deux partenaires : 800 000 € par l'ANAH et 475 000 € par la Communauté d'Agglomération. Cette dernière finance par ailleurs un bureau d'études, le PACT 94 pour suivre et animer l'opération. L'inauguration de la permanence, situé 28 rue de Paris, a lancé officiellement l'opération le 22 juin dernier.

(suite page suivante...)

Pour tout renseignement :
www.agglo-hautvaldmarne.fr
 rubrique OPAH.
opahboissy@agglo-hautvaldemarne.fr

Aide TREMOULU
 au 01 45 17 93 16
 permanence tous les vendredis
 de 14h à 17h30
 au 28 rue de Paris



Suite page 5

Qu'est-ce qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ?

Une OPAH est un dispositif partenarial concrétisé par une convention entre l'Etat, l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat) et la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.

Le but de cette opération est d'inciter les propriétaires et co-propriétaires installés dans un périmètre donné, à réaliser des travaux d'amélioration, de mise aux normes, de mise en décence, de sortie d'insalubrité... en créant des conditions favorables, notamment par le biais d'aides financières.

Les objectifs

- ✓ Améliorer le confort des résidences principales des propriétaires occupants et les logements locatifs des propriétaires bailleurs
 - ✓ Résorber l'insalubrité
 - ✓ Lutter contre les situations d'exposition au plomb (saturnisme)
 - ✓ Intégrer des aspects environnementaux (gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau...)
 - ✓ Produire des logements à loyers maîtrisés
- L'OPAH a une durée de vie de 5 ans à partir de la signature de la convention entre les partenaires.

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse à tous les propriétaires d'un ou plusieurs logements situés dans le périmètre que ces logements soient :

- ✓ occupés par leur propriétaire (propriétaire occupant)
- ✓ loués (propriétaire bailleur)
- ✓ actuellement vacants.



Cet ensemble immobilier des années 70 comprend des commerces et 97 logements en plein centre ville, à proximité du marché. Il présente des signes de dégradations importantes.

Jean-Jacques Darves, Vice-Président chargé de l'habitat et du Développement Durable

A Boissy-Saint-Léger, l'étude réalisée par le PACT 94 au premier semestre 2010 met en évidence la nécessité d'une intervention publique en raison notamment, des problèmes structurels des bâtiments, des réseaux de fluides obsolètes et hors normes, des risques de saturnisme par la présence de peinture aux sels de plomb, des problèmes d'humidité, d'isolation thermique et phonique, d'aération des logements. Il est clair que nous devons intervenir. Ce projet mobilise d'ailleurs plusieurs acteurs institutionnels comme l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat bien sûr mais aussi la Région, l'ADEME...

Sur ma proposition, le Conseil communautaire a voté un budget de près de 1 million d'euros pour financer des travaux,

Sucy-en-Brie Une OPAH pour le Clos de Pacé

En association avec la ville de Sucy-en-Brie, la Communauté d'Agglomération a lancé une étude pré-opérationnelle d'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le Clos de Pacé. Cette étude a mis en évidence des problématiques techniques, thermiques, juridiques, sociales et de gestion. Ces résultats ont été présentés aux co-propriétaires lors d'une réunion publique le 26 janvier 2011 à l'Espace Jean-Marie POIRIER. L'OPAH est alors apparue comme un outil adapté pour aider les co-propriétaires à trouver des solutions aux problèmes relevés lors de l'étude, en particulier à réhabiliter le patrimoine bâti, améliorer le confort des logements, accompagner les ménages modestes et répondre aux objectifs environnementaux en matière de performance énergétique. Comme pour l'OPAH de Boissy-saint-Léger, la Communauté d'Agglomération finance un bureau d'études (l'APIC) chargé d'accompagner les co-propriétaires dans toutes leurs démarches et d'animer cette OPAH. L'APIC tient une permanence tous les seconds mardis du mois de 15h à 18h à la Maison des associations.

L'ensemble du projet a été voté par l'Assemblée générale de co-propriétés fin juin dernier.

La convention entre la Communauté d'Agglomération, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour une durée de 5 ans a été signée le 4 août 2011.



animer et suivre cette opération pendant 5 ans. A Sucy, sur l'opération lancée sur le Clos de Pacé, le projet est moins avancé mais nous nous mobilisons tout autant.

Sur notre territoire cohabitent de manière équitable logement public et privé, c'est un équilibre à préserver. Les OPAH interviennent sur du logement privé. Nous menons par ailleurs une politique active en faveur du logement social, je pense à la surcharge foncière par exemple. A ce titre, nous avons financé 388 logements pour un montant de 1 617 964 € depuis 2007.

Cet équilibre habitat social/habitat privé est la condition indispensable pour maintenir une mixité sociale. Maintenir cet équilibre constitue une de mes préoccupations majeures au sein de cette Communauté. Vous pouvez compter sur moi !

Parcs de stationnement

Parc relais de Boissy-Saint-Léger

Une réhabilitation totale !



Perspective extérieure du parking réhabilité

bérim

atelier de midi

Les travaux de rénovation complète du parc de stationnement situé boulevard de la Gare à Boissy-Saint-Léger ont commencé le 22 août dernier.

D'une durée prévisionnelle de 10 mois, dont 2 mois pour la remise à neuf des locaux commerciaux, ces travaux sont réalisés sans fermeture du parking pour gêner le moins possible ses usagers.

Cet équipement public construit en 1976 et rénové partiellement en 1994, disposait de 630 places de stationnement dont seulement 477 utilisables, en raison notamment de la fermeture des deux sous-sols depuis quelques années.

Des études ont été menées afin d'entreprendre une réhabilitation importante de ce parc relais afin qu'il puisse être exploité de manière optimale dans le respect des normes en vigueur et qu'il soit plus attractif.

Les améliorations prévues

Ce projet de réhabilitation de parking s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain le long des voies SNCF et du boulevard de la Gare.

Après les travaux, le nombre de places sera porté à 531 dont 21 places réservées aux personnes à mobilité réduite. En rez-de-chaussée, des emplacements seront réservés pour les vélos, les motos et les véhicules électriques.

L'objectif est d'apporter un maximum de confort et de sécurité tout en réduisant la consommation d'énergie. L'intérieur du parking sera blanc, rehaussé de sous faces de couleur vives et différentes à chaque étage. Les emplacements de stationnement seront indiqués par des aplats de couleur

pastelle au sol. Les circulations verticales habillées de couleur seront facilement repérables par les usagers.

Cette restructuration du parc de stationnement a aussi pour objectif sa mise aux normes, tant au niveau de la sécurité incendie que de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, un ascenseur sera installé à l'occasion de cette réhabilitation. La façade sera recouverte de bois naturel traité ; un jeu de lumière complètera l'habillage extérieur. L'entrée du parking sera élargie à 3 voies pour accélérer les entrées le matin et les sorties le soir.

Le nombre de commerces en rez-de-chaussée passera de cinq à trois, en effet une partie des locaux commerciaux sera notamment utilisée pour élargir l'entrée du parc-relais. Les trois locaux entièrement refaits retrouveront dès le mois de novembre la coiffeuse, l'auto-école et le restaurant.

Le montant total des travaux s'élève à 5 556 372 € TTC. Le STIF finance l'opération à hauteur de 2 800 000 €.



Le parc relais aujourd'hui

Haut Val-de-Marne

Quatre itinéraires pour découvrir notre territoire...

Depuis mars 2009, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans une réflexion autour de l'aménagement d'itinéraires de découverte du Haut Val-de-Marne : l'objectif est de proposer aux habitants des circuits traversant les 7 communes leur permettant de découvrir le patrimoine et les espaces naturels de notre territoire. Les quatre itinéraires identifiés ont été présentés pour la première fois à l'occasion de la fête de l'arc boisé le 9 octobre dernier, sur la pelouse du Progrès dans la forêt régionale de Grosbois à Boissy-Saint-Léger.

L'aménagement d'itinéraires de découverte du Haut Val-de-Marne a pour objectif une meilleure connaissance du territoire communautaire, la valorisation de ses atouts notamment naturels et historiques, et le partage de cette connaissance pour favoriser l'émergence d'une identité commune. Cette démarche fait pleinement partie des propositions inscrites au « Schéma de développement touristique du Plateau Briard et du Haut Val-de-Marne », réalisé

par le Comité Départemental du Tourisme sur le territoire.

4 itinéraires identifiés

“*L'échappée bleue*” est un circuit basé sur l'eau (découverte des cours d'eau des lavoirs, puits..) sur les communes de Sucy-en-Brie, Ormesson s/Marne et Chennevières s/Marne.

“*L'échappée verte*” est un circuit axé sur la découverte des espaces verts (forêt Notre Dame, bois, parcs...) sur les communes de Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie et Noisieu.

“*Le chemin du patrimoine*” conduit les habitants à travers les sites remarquables (découverte des châteaux, églises, écoles...) sur les communes de Sucy-en-Brie, Noisieu et Ormessons/Marne. Enfin, “*le chemin des arts*” est un circuit axé sur la découverte de l'artisanat à

travers le Haut Val-de-Marne, les conservatoires... sur les communes de La Queue-en-Brie et Le Plessis-Trévisé. Ces circuits se déclinent pour les piétons et pour les cyclistes.

Reconnaissance et balisage

Au cours du conseil du 30 juin dernier, les élus ont voté la demande d'inscription de ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (le PDIPR).

Les travaux se poursuivent avec les études relatives au balisage des circuits, notamment leur intégration aux différents existants, et aux supports de communication à mettre en place (panneaux Relais Information Services, dépliants, site Internet...).

Les 4 itinéraires ont été présentés pour la première fois sur le stand de la Communauté d'Agglomération lors de la fête de l'Arc Boisée, le dimanche 9 octobre dernier dans la forêt de Grosbois à Boissy-Saint-Léger, organisée par le Conseil général du Val-de-Marne.



Le lavoir à La Queue-en-Brie



Le chateau des Tourelles au Plessis-Trévisé

ZAC de La Queue-en-Brie

Un projet d'aménagement de plus de 20 hectares

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne a souhaité, en lien avec la Ville de La Queue-en-Brie, aménager 20 hectares dans le secteur dit Notre Dame à La Queue-en-Brie. Elle a choisi de confier l'aménagement du secteur à la SADEV 94.



En 2004, une première étude décidée par la Communauté a permis d'identifier les premiers contours d'un périmètre et de dresser les forces et les faiblesses de ce secteur.

Fin 2006, la Communauté d'Agglomération a confié à l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne) la réalisation des études préalables à l'aménagement afin de préciser les scénarios de développement de ce site à fort potentiel.

Cette phase d'études techniques préalables s'est conclue le 12 février 2009 par la décision du Conseil Communautaire portant création officielle de la ZAC Notre Dame.

Les grandes lignes du projet

Pour permettre la création d'un nouveau pôle d'emploi sur le secteur, l'aménagement de la ZAC Notre Dame passe par la création d'un réseau de voiries hiérarchisées, permettant aussi bien la circulation interne à la ZAC que les circulations douces pour accéder au Château des Marmousets et à la forêt de Notre Dame.

Ainsi, la création d'une voie au sud du

secteur Notre-Dame sur les emprises réservées du Département (pour une route parallèle à la RN4), est prévue. Cette voie sera raccordée à l'Est à la voie réalisée dans le cadre de l'opération commerciale des «4 Chênes» à Pontault-Combault.

En termes d'aménagement, le scénario retenu propose 75% de la surface pour les activités et 25% pour les loisirs et commerces, pour un total d'environ 90 000 m² de SHON à créer. Les loisirs et commerces pourraient être situés sur la partie Est du secteur pour assurer une complémentarité avec le projet de Pontault-Combault en construction.

En décembre 2010, la Communauté d'Agglomération a désigné la SADEV 94 comme aménageur de la ZAC Notre Dame. Le traité de concession pour l'aménagement du secteur a été officiellement signé le vendredi 4 février 2011 au siège de la Communauté entre le Président et le Directeur général de la SADEV 94.

L'aménageur poursuit aujourd'hui le processus avec le lancement des études techniques comme l'étude parcellaire, la mise à jour de l'étude d'impact, la constitution du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Ces études complémentaires devraient s'achever au cours du dernier trimestre 2011 juste avant le lancement de l'enquête publique.

Participation financière de la CAHVM

La participation globale de la CAHVM au coût de l'opération d'aménagement est fixée à **2 416 247 €**, le budget global de l'opération étant d'environ 21,8 millions d'euros TTC.

Participation sous forme de terrain : **10 574 m² estimés à 1 163 140 €**
Participation financière : **1 253 107 € HT.**



Signature du traité de concession pour l'aménagement de la ZAC le 4 février 2011 entre Jean-Pierre Nourrisson, Directeur général de la SADEV94 et René Dessert, Président de la CA, en présence de Jean-Jacques Darves, Maire de la Queue-en-Brie et Vice-Président et Jean-Daniel Amsler, Vice-Président



Collecte sélective

Collectes des déchets ménagers

Un nouveau prestataire pour la collecte des déchets ménagers

A l'occasion du nouvel appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire communautaire, c'est la société SEPUR qui a été retenue conformément au code des marchés publics. Si les collectes ont rencontré de très gros problèmes pendant plusieurs semaines (cf interview de M. Guillemard ci contre), la situation est revenue progressivement à la normale. La mission de la société SEPUR a commencé le lundi 4 avril 2011 pour une durée de 5 ans.

Depuis le mois d'avril, c'est le nouveau prestataire de la Communauté d'Agglomération qui collecte vos déchets. Cette arrivée s'est accompagnée de changement de jours de collecte dont vous avez été informés par le nouveau calendrier distribué dans les boîtes aux lettres.

Le document est toujours téléchargeable sur le site de la Communauté : www.agglo-hautvaldemarne.fr

Toutes les collectes sont effectuées le matin à partir de 5h30. Ce qui implique que les bacs soient sortis la veille au soir.

Collecte des déchets verts 9 mois sur 12

Le changement majeur lié à ce nouveau marché, outre les jours de collecte, reste la suspension de la collecte des déchets verts pendant la période hivernale. En effet, cette collecte s'effectuera entre le 15 mars et le 15 décembre de l'année. Pour 2011, elle s'arrêtera donc le jeudi 15 décembre et reprendra le jeudi 15 mars 2012.

Suppression des secteurs différenciés

L'autre changement significatif concerne les villes qui avaient des secteurs différents de collectes. Ceux-ci ont disparu au profit d'une collecte globalisée à l'échelle de la commune. Tout le monde est collecté le même jour.

Enfin, le nouveau prestataire dispose de bennes bi-compartimentées. Il collecte ainsi le verre et les emballages en même temps, dans la même benne qui est constituée de deux caissons distincts. Un passage, deux collectes !

Ces modifications n'ont d'autre but que de maîtriser les coûts et permettent à la Communauté de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui n'augmentera pas en 2011.

Même rythme de collecte et même consignes de tri

Pour le reste, les consignes de tri restent inchangées comme le rythme des tournées de collecte ou l'accès aux déchetteries communautaires.

Les déchets ménagers non recyclables (bac bordeaux) sont collectés deux fois par semaine en habitat pavillonnaire et 3 fois par semaine en habitat collectif (sauf pour La Haie Gri-

selle).

Les emballages et le verre sont collectés une fois par semaine quelque soit le type d'habitat.

Les déchets verts une fois par semaine et les encombrants une fois par mois pour l'habitat pavillonnaire et 2 fois par mois pour l'habitat collectif (sauf pour les quartiers de La Haie Griselle et la Cité de la Joie, collectés une fois par semaine).

Si vous rencontrez des difficultés avec les collectes de vos déchets vous pouvez joindre le service Gestion des déchets au **0 800 099 719** (appel gratuit à partir d'un poste fixe).



La benne bicompartimentée sillonne notre territoire pour la collecte sélective : un passage deux collectes distinctes dans deux compartiments différents ! Le tri est respecté !

ATTENTION

Pas de collecte des déchets verts entre le **15 décembre 2011 et le 15 mars 2012.**

Pendant cette période, vous pouvez déposer vos déchets verts dans les deux déchetteries communautaires à Sucy-en-Brie ou à La Queue-en-Brie



3 questions à... Roger Guillemard, Vice-Président chargé de l'élimination des déchets ménagers

La collecte des déchets a été extrêmement difficile pour les habitants en 2010 et début 2011 ?

Effectivement, en avril 2009, à l'issue d'une procédure d'appels d'offres, la Communauté d'Agglomération a signé un contrat avec un nouveau prestataire pour une durée de 2 ans. Il s'est avéré que cette société n'a jamais été en capacité d'assurer un service correct auprès de la population car elle avait très nettement sous estimé les besoins de ce nouveau contrat. Le service s'est donc peu à peu dégradé pour arriver à une situation extrêmement difficile début 2011.

Nous ne sommes pourtant pas restés inactifs face à la dégradation du service. Au cours de l'année 2010, mes collègues du Bureau et moi-même avons reçu à plusieurs reprises le Directeur général de cette entreprise le mettant en demeure d'assurer ses engagements. Nous étions interpellés de toute part par les habitants, à juste titre, sur les non collectes de bacs, le non respect des jours et des horaires.

Que s'est-il passé au moment du renouvellement du contrat ?

Au terme de ce marché, la Communauté d'Agglomération a relancé une nouvelle procédure d'appels d'offres. Et c'est la société SEPUR qui a remporté le marché.

Parallèlement, nous avons mis en oeuvre les maigres recours à notre disposition contre l'ancien prestataire pour l'application de pénalités pour service non effectué (procédure actuellement en cours). Mais, j'ai bien conscience que la situation a été très difficile pour les habitants.

Aujourd'hui comment se passe le service de collecte ?

Depuis avril 2011, nous avons donc un nouveau prestataire, Les premiers mois ont été difficiles puisque la société a établi de nouveaux plans de tournée, avec de nouveaux équipages de rippeurs. Il y a forcément eu un temps d'adaptation. Mais aujourd'hui nous sommes satisfaits de leur prestation. Le nombre de plaintes des habitants a considérablement chuté preuve que les choses rentrent dans l'ordre. Nous restons cependant extrêmement vigilants sur la qualité des collectes.

Sortis de ces problèmes essentiels, nous allons pouvoir travailler de nouveau sur la qualité du tri (le taux de refus de tri est en effet élevé sur notre territoire) et sur la mise en place de composteurs pour les habitants.

Ce que vous devez mettre dans le bac jaune !



Les briques alimentaires

Les emballages métalliques (boîtes de conserve et canettes)



Les flacons et bouteilles en plastique



Les boîtes et suremballages en carton



Les journaux- magazines - prospectus- catalogue- annuaire - papier blanc



Attention, pas de collecte des déchets verts entre le 15 décembre 2011 et le 15 mars 2012

Vous pourrez déposer vos déchets dans les deux déchetteries communautaires :

Déchetterie de Sucy 20 avenue de la Sablière

Lundi - mercredi - jeudi
vendredi
de 13h30 à 17h30

Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Dimanche
de 9h30 à 12h30.

Fermeture au public le mardi
et les jours fériés

Déchetterie de La Queue-en-Brie 600 route de Brie

Mardi - mercredi - jeudi
vendredi
de 13h30 à 17h30

Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Dimanche
de 9h30 à 12h30.

Fermeture au public le lundi
et les jours fériés

Réservées exclusivement aux particuliers
Interdit aux véhicules utilitaires, aux poids lourds
aux artisans et aux entreprises

Apports limités à 1 passage par jour
avec 1 m³ par par foyer



sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité